

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE
D'INSPECTEUR DES FINANCES
PUBLIQUES AFFECTÉ AU
TRAITEMENT DE L'INFORMATION
EN QUALITÉ DE PROGRAMMEUR
DE SYSTÈME D'EXPLOITATION

ANNÉE 2024

Mai 2024

I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, publié au Journal officiel le 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'arrêté du 15 janvier 2018, publié au Journal officiel le 26 janvier 2018, modifiant l'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale des concours pour l'accès au grade d'Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de Programmeur de système d'exploitation (PSE), la nature et le programme des épreuves de ce concours.

1.1 - Les conditions pour concourir

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

1.2 - La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours externe pour l'accès au grade d'Inspecteur PSE des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- **Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires :**

- Épreuve écrite n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

(Durée : 4 heures – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)

Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et / ou formuler des propositions.

- Épreuve écrite n° 2 : Technologie des systèmes d'information.

(Durée : 5 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire inférieure à 10 sur 20)

Cette épreuve comprend trois modules :

- une étude de cas liés à un projet technique ;
- des questions de connaissances générales ;
- des questions autour du système d'exploitation choisi.

- **Admission : deux épreuves orales et une épreuve écrite, toutes obligatoires :**

- Épreuve orale n° 1 : Entretien.

(Durée : 30 minutes – Coefficient : 6 – Note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat de son parcours, d'une durée d'environ cinq minutes.

Il se poursuit par un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

- Épreuve orale n° 2 : Épreuve d'informatique.

(Préparation : 20 minutes – Durée : 30 minutes – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 10 sur 20)

L'épreuve se compose de deux parties :

- un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat, pendant une durée d'environ cinq minutes ;
- un échange avec le jury à partir de l'exposé, et questionnement en rapport avec le sujet et / ou éventuellement le programme pendant environ vingt-cinq minutes.

- Épreuve écrite n° 3: Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

(Durée : 1h30 – Coefficient : 1 – Pas de note éliminatoire)

Cette épreuve obligatoire est réalisée lors des épreuves écrites d'admissibilité mais ne compte que pour l'admission.

1.3 - Composition du jury

Nicolas JOUANIN, Administrateur des Finances publiques adjoint à la Direction des Services Informatiques Nord, a été nommé en qualité de Président du jury pour le concours externe d'Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de PSE au titre de l'année 2024.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites, un arrêté en date du 23 novembre 2023 nomme deux membres (un homme et une femme) de grade Inspecteur principal des Finances publiques.

La constitution du jury des épreuves orales est fixée par un arrêté en date du 15 février 2024 qui nomme quatre membres (deux hommes et deux femmes) de grades Inspecteur, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques et Administrateur des Finances publiques adjoint en tant que membres titulaires, et prévoit également quatre membres suppléants (deux hommes et deux femmes), de grades Inspecteur des Finances publiques et Administrateur des Finances publiques adjoint.

II - Présentation des candidats

2.1 - Nombre de postes

Selon l'avis du 25 novembre 2023 publié le même jour au Journal officiel, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 23.

2.2 - Inscrits / présents

Le nombre de candidats inscrits en 2024 est de 796, contre 267 au titre de 2023, soit une augmentation spectaculaire de 198,13 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 89 sur les 796 candidats convoqués, soit un taux de présence de 11,18 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves orales est de 39 sur les 40 candidats convoqués, soit un taux de présence de 97,50 %, en légère hausse de 4,17 points par rapport à 2023.

2.3 - Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,09/20, contre 10,86 en 2023.

La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 7,55 à 16,06/20. Le dernier admis sur liste principale (le quatorzième candidat) a une moyenne de 10,39.

Les hommes représentent respectivement 78,57 % et 21,43 % des admis, soit 11 hommes et 3 femmes, contre 100 % et 0 % en 2023.

L'âge moyen des admis est de 32 ans et demi. Le plus jeune lauréat a 22 ans, le plus âgé 47 ans.

III – Les épreuves écrites d’admissibilité

3.1 - Généralités

Les épreuves écrites d’admissibilité se sont déroulées les 29 et 30 novembre 2023.

Lors de la réunion de jury du 20 décembre 2023, 40 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles / places offertes de 1,74.

3.2 Résultats

Épreuve écrite n° 1: Rédaction d’une note de synthèse à partir d’un dossier relatif aux questions économiques et financières.

(Durée : 4 heures – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 5)

Sur 796 candidats convoqués, 86 ont composé à cette épreuve.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	9,43		9,48	
Note la plus élevée	16,00		15,00	
Note la plus faible	1,00		2,00	
Notes ≥ 15	5	5,81 %	2	3,77 %
12 ≤ Notes ≤ 15	16	18,60 %	14	26,42 %
Notes ≥ 12	21	24,41 %	16	30,19 %
10 ≤ Notes ≤ 12	20	23,26 %	10	18,87 %
Notes ≥ 10	41	47,67 %	26	49,06 %
Notes < 10	45	52,33 %	27	50,94 %
Notes éliminatoires < 5	4	4,65 %	2	3,77 %

La moyenne de cette épreuve affiche une diminution minime de 0,05 point. La cause en est surtout à chercher dans la hausse marquée de 4,39 points des notes comprises entre 10 et 12/20, au détriment des notes supérieures ou égales à 12, qui affichent une baisse notable (- 5,78 points). Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 12 et 15 enregistrent un revers conséquent (- 7,82 points).

Épreuve écrite n° 2 : Technologie des systèmes d'information.

Durée : 5 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire inférieure à 10)

Sur 796 candidats convoqués, 89 ont composé à cette épreuve.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	8,53		8,02	
Note la plus élevée	19,00		14,00	
Note la plus faible	0,25		4,25	
Notes ≥ 15	9	10,11 %	0	0,00 %
$12 \leq$ Notes ≤ 15	16	17,97 %	3	5,36 %
Notes ≥ 12	25	28,08 %	3	5,36 %
$10 \leq$ Notes ≤ 12	15	16,85 %	12	21,43 %
Notes ≥ 10	40	44,94 %	15	26,79 %
Notes < 10	49	55,06 %	41	73,21 %

La moyenne de cette épreuve enregistre une augmentation non négligeable de 0,51 point. Celle-ci s'explique principalement par la chute de 18,15 points des notes éliminatoires (inférieures à 10/20), au profit des notes supérieures ou égales à 10, qui bondissent mécaniquement d'autant (+ 18,15 points). Au sein de cette dernière strate, les notes supérieures ou égales à 12 s'envolent, pour leur part, de 22,72 points.

3.3 - Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite n° 1 – Note de synthèse

Sur cette épreuve, le jury constate, comme pour le précédent millésime, un niveau global plus que moyen, tant en termes de structuration qu'en termes de contenu. Le sujet proposé (relatif aux enjeux et aux défis que représente le *Cloud* dans le cadre de la transition numérique) aborde des thématiques faisant appel à des notions à la fois économiques et juridiques et a semble-t-il pu être ressenti comme complexe par la plupart des candidats.

Sur la première partie, la méthodologie de la note de synthèse s'avère, à quelques exceptions près, moyennement maîtrisée. Si la présence d'un plan correct et en rapport avec l'énoncé sur un grand nombre de copies est à souligner, le contenu des parties et des sous-parties demeure en revanche insuffisant. En outre, l'enchaînement des idées au sein du devoir n'est pas toujours fluide, celles-ci se montrant qui plus est souvent assez faibles. Le fonds documentaire n'a manifestement pas été bien exploité, ce qui ne manque pas d'interroger les membres du jury quant aux capacités de synthèse et d'analyse de certains candidats.

La seconde partie (note de propositions) a, quant à elle, été traitée avec trop de légèreté, sans doute par manque de temps, le nombre de copies ayant fait l'impasse de cet exercice étant non négligeable. Les plans sont globalement construits avec maladresse et beaucoup d'idées sont d'un intérêt relatif. Peu originales, celles-ci sont bien souvent peu argumentées et « jetées » sur le papier sans réelle rédaction, sous forme d'énumération. Par ailleurs, certains candidats n'ont visiblement pas compris l'énoncé et

y ont répondu en faisant du hors-sujet, traitant notamment de l'intelligence artificielle. Certaines copies sortent cependant du lot et livrent des propositions aussi pertinentes qu'opérationnelles.

S'agissant enfin de la forme, celle-ci est globalement satisfaisante même si certaines copies apparaissent peu soignées. Pour quelques candidats, l'expression écrite est manifestement un exercice ardu.

Épreuve écrite n° 2 – Technologie des systèmes d'information

Si le niveau de cette épreuve est en légère hausse cette année par rapport au précédent millésime, celui-ci s'avère encore beaucoup trop faible au regard des attentes du jury. Le manque de connaissances générales et techniques est flagrant et ne permet pas aux candidats de traiter correctement les sujets proposés. Rares sont ainsi les copies à sortir réellement du lot.

La première partie, relative à une étude de cas, n'a presque jamais été traitée en totalité. Le sujet a par exemple rarement été envisagé sous tous ses aspects, notamment la sécurité et les sauvegardes, qui ont été très souvent oubliées. Par ailleurs, les candidats ont parfois tendance à proposer des solutions « trop faciles » comme l'externalisation d'un site chez un hébergeur au lieu de proposer une solution technique.

Sur la deuxième partie, aux questions de connaissances générales pourtant très classiques et sans difficultés de compréhension, le résultat est décevant aux yeux des membres du jury. Très peu de candidats sont par exemple capables de traiter tous les aspects et de répondre en deux parties sur le *Cloud*. Dans l'ensemble, ces sujets s'avèrent insuffisamment maîtrisés.

Les résultats de la troisième et dernière partie (questions à traiter dans un système d'exploitation choisi par le candidat) se révèlent également assez faibles dans l'ensemble, nombre de composants semblant démunis face aux questions proposées. Celles-ci relèvent pourtant du quotidien d'un programmeur de système d'exploitation ou de questions de cours basiques, ce qui n'est pas sans inquiéter le jury quant à l'étendue des connaissances réelles des candidats.

Enfin, en ce qui concerne la forme, les candidats font trop souvent l'impasse sur cet aspect du devoir. Un nombre conséquent de copies apparaissent ainsi peu soignées et / ou présentent des schémas à main levée à l'aspect peu engageant. De même, l'orthographe et la conjugaison sont défectueuses sur un trop grand nombre de devoirs, et peu s'avèrent, au bout du compte, lisibles et propres. En règle générale, les copies les mieux soignées sont également les meilleures.

IV - Les épreuves orales d'admission

4.1 - La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation en présentiel avant les oraux, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis de commenter les techniques d'audition, de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve, ainsi que d'ouvrir des pistes de réflexion quant aux questions et mises en situation à proposer aux candidats.

4.2 - Le contexte de déroulement des épreuves orales

Ces épreuves se sont déroulées du 19 au 23 février 2024, au 25 rue des Jeûneurs - 75 002 PARIS.

Sur les 40 candidats admissibles, 39 étaient présents aux épreuves orales (ce qui représente un taux de participation de 97,50 %) qui ont nécessité la constitution de deux commissions (une dédiée à l'épreuve orale n° 1 et une dédiée à l'épreuve orale n° 2).

4.3 - Données chiffrées

Épreuve orale n° 1 : Entretien.

(Durée : 30 minutes – Coefficient : 6 – Note éliminatoire inférieure à 5)

Les résultats détaillés de cette épreuve orale sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	10,80		11,50	
Note la plus élevée	18,00		14,00	
Note la plus faible	5,50		7,50	
Notes ≥ 15	6	15,38 %	0	0,00 %
12 ≤ Notes ≤ 15	9	23,08 %	7	50,00 %
Notes ≥ 12	15	38,46 %	7	50,00 %
10 ≤ Notes ≤ 12	9	23,08 %	4	28,57 %
Notes ≥ 10	24	61,54 %	11	78,57 %
Notes < 10	15	38,46 %	3	21,43 %

La moyenne de cette épreuve est en baisse substantielle de 0,70 point, baisse dont l'origine se situe dans la très forte hausse de 17,03 points des notes inférieures à 10/20. En contrepoint, les notes supérieures à 10 plongent dans les mêmes proportions (- 17,03 points). Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 12 et 15 subissent une lourde chute (- 26,92 points) tandis que les notes supérieures ou égales à 15 connaissent un sursaut (+ 15,38 points).

Épreuve orale n° 2 : Épreuve d'informatique.

(Préparation : 20 minutes - Durée : 30 minutes – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 10)

Les résultats détaillés de cette épreuve orale sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	9,02		9,00	
Note la plus élevée	18,00		17,00	
Note la plus faible	5,00		5,00	
Notes ≥ 15	4	10,26 %	1	7,14 %
12 ≤ Notes ≤ 15	4	10,26 %	1	7,14 %
Notes ≥ 12	8	20,52 %	2	14,28 %
10 ≤ Notes ≤ 12	6	15,38 %	3	21,43 %
Notes ≥ 10	14	35,90 %	5	35,71 %
Notes < 10	25	64,10 %	9	64,29 %

La moyenne de cette épreuve montre une progression infime de 0,02 point. Celle-ci s'explique par la baisse non négligeable de 6,05 points des notes comprises entre 10 et 12/20, laquelle profite aux notes supérieures ou égales à 12, qui augmentent dans des proportions similaires (+ 6,24 points). Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 12 et 15 et celles supérieures à 15 connaissent une progression en tout point identique (+ 3,12 points).

Épreuve écrite n° 3 : Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

(Durée : 1h30 – Coefficient : 1 – Pas de note éliminatoire)

Épreuve obligatoire réalisée lors des épreuves écrites d'admissibilité mais ne comptant que pour l'admission.

Le nombre de candidats ayant composé à cette épreuve obligatoire s'élève à 40.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	11,09		11,17	
Note la plus élevée	18,50		17,00	
Note la plus faible	2,75		3,00	
Notes ≥ 15	12	30,00 %	3	20,00 %
12 ≤ Notes ≤ 15	7	17,50 %	5	33,33 %
Notes ≥ 12	19	47,50 %	8	53,33 %
10 ≤ Notes ≤ 12	4	10,00 %	4	26,67 %
Notes ≥ 10	23	57,50 %	12	80,00 %
Notes < 10	17	42,50 %	3	20,00 %

3.3 - Appréciations des travaux des candidats

Épreuve orale n° 1 – Entretien

Bien que le niveau de cette épreuve soit en baisse conséquente par rapport au précédent millésime, le jury le considère cependant comme acceptable pour un concours externe, quand bien même nombre de candidats sont en réalité de « faux externes » actuellement en poste à la DGFIP (internes ou contractuels). Les membres du jury sont d'ailleurs frappés par la différence de niveau flagrante entre ces derniers et les « vrais externes », qui s'avèrent mieux préparés et proposent un niveau plus satisfaisant.

Cette différence apparaît notamment dès la présentation du parcours, tout de même globalement maîtrisée par les candidats (la durée impartie de cinq minutes au maximum est par exemple respectée par presque tous). Malgré un recours encore trop fréquent au plan purement chronologique, cet exercice est ainsi un peu plus travaillé et mieux construit chez les « purs externes ».

S'agissant des connaissances relatives à la DGFIP et à son environnement, si, dans l'ensemble, les candidats ont manifestement fait un effort pour se documenter, les vrais externes se démarquent cependant. Leurs connaissances en la matière s'avèrent en effet relativement solides et étendues. Cela transparait également dans leurs motivations pour passer le concours, puisqu'ils mettent le plus souvent en avant la diversité des missions du système d'information, ainsi que les perspectives de carrière que permet la DGFIP. Ce faisant, ils témoignent d'un intérêt et d'une curiosité pour les missions et les enjeux de la DGFIP bien plus prononcés que chez les faux externes, lesquels ont pourtant accès à une documentation plus vaste et plus accessible.

S'agissant des mises en situation et de la déontologie, cette partie de l'entretien apparaît également un peu plus maîtrisée par les candidats. Manifestement mieux préparés, ceux-ci se montrent ainsi globalement plus à l'aise dans l'exercice. Pour autant, quelques « mauvais » réflexes demeurent et certains ont encore beaucoup de mal à se positionner en tant que futur encadrant, certains indiquant même ne pas souhaiter encadrer d'équipe. Comme sclérosés par la peur de prendre position, les faux externes en particulier bottent en touche en se référant quasi systématiquement à leur chef de service. À cet égard, les candidats sont vivement encouragés à préparer au mieux leur entretien en réfléchissant en amont sur le sens réel qu'ils donnent à leur candidature.

Épreuve orale n° 2 – Épreuve d'informatique

En progression infime par rapport à l'année dernière, le niveau de cette épreuve reste bien trop fragile compte tenu de ce qu'exige un concours technique de niveau A. Le jury le déplore d'autant plus que la majorité des candidats sont en réalité de « faux externes ».

S'agissant de la présentation du sujet tiré au sort, si les candidats ont dans l'ensemble respecté le temps imposé de cinq minutes, la majorité d'entre eux n'ont pas su réaliser un exposé structuré et doté d'un plan clair et cohérent. Par ailleurs, les arguments avancés manquaient fréquemment d'illustrations par des commandes du système d'exploitation choisi ou par des exemples d'outils. Partant, l'exposé apparaît la plupart du temps comme creux et peu pertinent.

Le reste de cet oral dénote également une absence globale de connaissances techniques et un défaut de maîtrise de notions pourtant basiques. Les réponses des candidats se font ainsi le plus souvent évasives et très légères, voire parfois inexistantes, alors même qu'un minimum de raisonnement permettait d'aboutir à la réponse attendue. Ce dernier point n'est donc pas sans inquiéter les membres du jury quant aux capacités de raisonnement techniques de la plupart des candidats. Quelques-uns se sont toutefois

détachés en démontrant les aptitudes techniques suffisantes attendues d'un programmeur de système d'exploitation.

Le jury note également des réponses parfois inadéquates et des formulations inadaptées à une épreuve orale de niveau A, preuve supplémentaire du manque de préparation des candidats pour ce type d'épreuve. Dès lors, il est rappelé aux candidats qu'un travail personnel est un prérequis indispensable à la réussite de ce concours. À cet égard, ils sont vivement encouragés à prendre connaissance du programme des épreuves, en particulier les épreuves techniques.

En conclusion, présenter le concours de PSE externe à la DGFIP implique un investissement préalable très important de la part des candidats, tant sur le programme des épreuves informatiques que sur la préparation des épreuves écrites et orales.

Les candidats doivent ainsi savoir démontrer qu'ils maîtrisent les connaissances attendues et s'inscrire dans un processus de recrutement en faisant preuve de motivation, de curiosité et d'engagement.

Une telle démarche se prépare en amont. Ceci implique de réviser avec sérieux l'ensemble du programme informatique arrêté au concours, d'apprendre et de s'entraîner à la technique de la note de synthèse et de préparer avec rigueur l'épreuve orale d'entretien avec le jury. Les épreuves informatiques écrites et orales doivent également être préparées avec le plus grand sérieux, le jury ne pouvant se satisfaire de connaissances techniques superficielles.

Une telle démarche sera toujours payante pour ceux qui s'en donneront la peine. La situation actuelle favorable au regard du nombre de postes offerts aux concours offre en effet de réelles chances à ceux qui sauront s'investir sur la préparation

Le Président du jury,

Signé Nicolas JOUANIN

Administrateur des Finances publiques adjoint